



Ouvrons une boîte d'archives

Anne Ber-Schiavetta

DANS **TOPIQUE** 2023/2 (N° 158), PAGES 143 À 156

ÉDITIONS **ASSOCIATION INTERNATIONALE INTERACTIONS DE LA PSYCHANALYSE (A2IP)**

ISSN 0040-9375

ISBN 9782494984011

DOI 10.3917/top.158.0143

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-topique-2023-2-page-143.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Internationale Interactions de la Psychanalyse (A2IP).

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Ouvrons une boîte d'archives

Anne Ber-Schiavetta

« Comme l'amour de la justice est la première qualité d'un juge, aussi la première qualité d'un historien est l'amour et la recherche de la vérité des choses passées. »
Jean Mabillon

En 2015, alors que je venais d'être admise comme membre de la SPP, le Président, Denys Ribas, m'apprenait l'existence d'un fonds d'archives assemblées près de la Bibliothèque Sigmund Freud, dans le nouveau local de la rue Daviel. Il m'offrait la possibilité de les explorer avec un petit groupe de collègues¹.

Mon investissement dans cette tâche n'était pas seulement une réponse à la demande de la SPP, il témoignait au moins autant de l'intérêt qui s'est immédiatement réveillé chez l'historienne qui sommeillait en moi. La possibilité d'un accès direct à des sources primaires offrait un terrain propice à l'assouvissement d'une curiosité latente : que s'est-il passé dans la plus ancienne institution française de psychanalyse ? Comment les choses s'y sont-elles déroulées ? Mes connaissances en la matière étaient très sommaires, à l'époque (et encore maintenant...) comme pour les collègues bien davantage préoccupés par leurs activités cliniques, théoriques, formatrices... soumis – comme l'ensemble des

1. « Nous » : nous étions 3 : Thierry Bokanowski, Caroline Desportes et moi-même. Nous sommes 4 maintenant : Marie-Josée Gelamur Le Baud, Martin Joubert, moi. Thierry Bokanowski, nous épaula toujours.

contemporains – au « présentisme » dont François Hartog (2003) a montré qu'il caractérisait notre actuel « régime d'historicité » : « La seule chose qui est intéressante c'est l'ici et le maintenant. C'est toujours mieux maintenant qu'avant. » (Orain 2019) Et ce qui compte c'est d'améliorer, d'innover, voire de rompre...

Néanmoins, une place – à la fois modeste et insistante – est dévolue à la connaissance du passé, dans les institutions psychanalytiques : il s'agit, essentiellement, de contribuer au besoin d'affirmation ou de justification identitaire. La multiplication par scissiparité des groupes de psychanalystes compte pour beaucoup dans ce besoin d'histoires construites dans le but de servir des « causes » à défendre, à légitimer, à promouvoir, à glorifier. Et les archives ont là un rôle à jouer : ainsi, quand le Président me présentait l'existence du fonds, il disait espérer trouver dans la masse des documents des éléments témoignant de moments particulièrement significatifs et mémorables, susceptible d'enrichir la communication que la SPP met en œuvre sur son site internet. Car, en effet, l'archive est non seulement trace d'événement, mais aussi signe : indice chargé de pouvoir, elle sert de « preuve », pour les administrateurs, les gouvernants, les juristes, les généalogistes, les citoyens, militants ou pas. Cette fonction principalement juridique des archives s'est bien illustrée dans le contenu d'une enveloppe où nous avons trouvé les copies des formulaires de déclarations à la Préfecture de police et des J.O. concernant l'existence d'une « Société Psychanalytique de Paris », association loi de 1901, domiciliée chez son Président (Boîte 56). Jusqu'en 2018, date à laquelle un montage vidéo comprenant des petits films amateurs tournés avant-guerre montre quelques-uns des premiers psychanalystes français sur le site internet de la SPP, seules les premières livraisons de la *Revue Française de Psychanalyse* témoignaient de l'existence de la SPP depuis 1926. Et, par exemple, l'Institut que Marie Bonaparte fait ouvrir en 1936, bd. Saint-Germain, avec bibliothèque, salle de réunion, bureaux de consultations... n'a toujours pas livré de traces dans le fond que nous avons examiné.

Une occasion manquée

Liées irrémédiablement à cette fonction juridique et probatrice, antérieure donc à l'usage proprement historien, les archives se trouvent aussi bien sûr au cœur du travail des historiens. Et c'est la différence de nature entre la vérité recherchée par les juges et celle des historiens qui m'a sollicitée à la lecture d'un livre récent consacré à « *L'affaire Abraham et Torok* » (Slim, 2021) un livre qui utilise des archives de façon intensive.

L'idée d'ensemble, la méthode employée par S. Slim consiste à confronter en les opposant, des archives – relatives à la vie personnelle des protagonistes et celles de la SPP – toujours considérées comme absolument et nécessairement véridiques – aux légendes, récits, rumeurs ou aux écrits de témoins de cette « affaire ».

Interprétant une grande quantité de documents pour contredire une *biographie officielle* de Nicolas Abraham et Maria Torok, rédigée par Nicolas Rand (2001), le neveu de Nicolas Abraham, les premiers chapitres du livre accablent le couple en prétendant révéler un mode de vie et des pratiques embarrassantes, voire dégradantes. Le texte de Nicolas Rand se trouve systématiquement récusé comme mensonger et des interprétations constamment négatives sont présentées comme les nécessaires conclusions à tirer de données issues des fonds d'archives de nombreux services administratifs, d'association humanitaire (Jewish Joint), du Bezirksregierung de Düsseldorf (Indemnisations allemandes), de l'OFPPA, de l'Université royale de Budapest, d'archives notariales, de registres de placement hospitaliers ou même de l'Annuaire officiels des abonnés au téléphone (pour vérifier des adresses). La minutie de l'auteure pour rapporter des éléments de réalité factuelle déposés dans ces archives lui a permis de remarquer que le père de Nicolas Abraham, enrôlé pendant la guerre au travail forcé puis déporté, pourrait être décédé, soit le 15 juillet 1944 (selon Yad Vashem), soit le 10 août 1944 (suivant une autre liste de prisonniers de Dachau) (p. 22) ou encore qu'une des hospitalisations d'Etila Abraham (l'épouse, la mère des deux fils de Nicolas Abraham) mentionne un invraisemblable diagnostic de diabète. Mais, cette même précision ne l'a pas conduite jusqu'à soumettre à une analyse critique la réalité absolue de ce qu'elle déduisait de ces archives. Il semblerait donc que les nombreuses informations, référencées en notes de bas de page, suffiraient à prouver les mensonges de Nicolas Rand et révéleraient les conduites, sinon illégales, du moins immorales du couple. Parmi d'autres épisodes remarquables de ces vies difficiles, le lecteur apprendra par exemple, le montant exact des sommes versées au titre des « réparations allemandes » à Nicolas Abraham, à sa femme Etila, à ses deux fils et à Maria Torok. L'acte notarié concernant l'usage de cet argent, l'achat de l'appartement du 6^e arrondissement par Nicolas Abraham et Maria Torok, est scruté précisément pour en déduire des conséquences juridiques aboutissant à spolier Etila et les deux fils... Le ton d'allure sèchement factuelle adopté pour présenter cette fouille généralisée s'apparente davantage à une enquête policière « à charge » qu'à une biographie véritable et ne réussit pas à cacher le jugement indigné, systématiquement négatif de l'auteure qui traite lesdites données comme des « faits tout faits » (Février 1948) – indiscutables et suffisants pour créer un récit prétendument « révélateur », *sans aucune interrogation*, ni recherche de contextualisation. Des révélations fusent : la vie du couple aurait été régulièrement favorisée par des manipulations peu scrupuleuses, vécues dans une atmosphère incestuelle.

Une seconde partie du livre concerne la carrière psychanalytique du couple, où leur notable renommée s'est trouvée associée à une bruyante « affaire » qui fit couler beaucoup d'encre. Il s'agit du refus opposé par la SPP en 1972 à l'admission de Nicolas Abraham comme « membre adhérent ». Pour plusieurs éminents

analystes de l'époque, ce refus était apparu comme injustifié, ourdi par une sorte de cabale, dans un climat hostile. Deux lettres de Béla Grunberger, l'analyste de Nicolas Abraham et Maria Torok, transmises à l'Institut, y joueraient un rôle central et pourraient, receler bien des secrets. S. Slim présente quelques-uns des textes de partisans de N. Abraham (R. Major, E. Roudinesco, A. de Mijolla) en les interrogeant, les discutant, et finalement les mêlant les uns aux autres. La confusion de cette exposition me fait renoncer à rendre compte des arguments développés. En revanche, c'est avec une clarté remarquable que le contenu d'une archive de la SPP sur cette question apparaît ensuite. Elle nous permet de suivre en particulier la transcription des bandes d'enregistrement de la séance du « collège administratif » du 5 décembre 1972, par J. Gillibert, secrétaire général de la SPP. Son compte-rendu et des notes personnelles s'y ajoutent. S. Slim montre que la SPP, dans une ambiance enflammée, pleine d'affrontements et de passions conflictuelles n'a en rien failli au strict respect des règlements intérieurs et des procédures en vigueur à chaque étape du cursus analytique de Nicolas Abraham. Deux séries distinctes d'arguments permettent aisément de comprendre le nombre élevé de votes négatifs : Le travail proprement « clinique » d'Abraham en tant que psychanalyste est bien trop insuffisamment étayé et trop mal connu et surtout, un secret, d'une exceptionnelle gravité, qui ne saurait être révélé et qui n'est connu que de certains, rend absolument impossible la qualification de Nicolas Abraham comme membre adhérent à la SPP. L'assemblée de cette « commission administrative » chargée d'examiner sa candidature comprenait soixante-quinze personnes, dont vingt-huit absents, représentés pour une partie. Le vote fut sans ambiguïté : 11 voix pour, 45 contre, 2 blancs, 8 abstentions. Il fallait 39 voix pour être élu.

Ce livre est issu d'une thèse de psychopathologie clinique consacrée au secret. Celui qui est évoqué dans la réunion de décembre 1972 demeure et l'ensemble du travail de l'auteure l'amène à conclure le long chapitre consacré au « Parcours analytique de Nicolas Abraham et Maria Torok » avec des questions formulées comme des contraintes alternatives qui ne se détachent pas de la substance même de ce secret : « *Faut-il... penser* (c'est moi qui souligne) que tout ce parcours d'Abraham se terminant par le refus fin 1972... soit seulement imputable à la lettre de Grunberger de 1958 ou à la tentative de psychanalyse de son fils, André... ? » (p. 218)² La dernière question de cette conclusion concerne un ultime « secret » auquel « les archives ne nous permettent pas encore de répondre : celui des moyens de subsistance du couple. » L'intégralité de la vie ne serait qu'accumulation de secrets... dont nécessairement les archives détiendraient la clé !

2. Contexte ? : En 1969, peu de temps avant « l'affaire » donc, Paul Roazen révélait au monde psychanalytique (et au-delà) l'analyse d'Anna Freud par son père ; sa publication suscita une grande irritation chez Anna Freud. Il serait intéressant de chercher ce qui se disait dans la SPP de l'époque à ce sujet.

Alors, vraiment : faudrait-il, cinquante ans après cette réunion de la « Commission Administrative », rester enfermé dans cette alternative ? faudrait-il aujourd'hui encore trancher et conclure : Le couple Nicolas Abraham et Maria Torok est condamné et la SPP disculpée ? Malheureusement, le maintien de cette visée conduit seulement à la réédition d'un procès supplémentaire, comme l'historiographie de la psychanalyse n'en connaît que trop.

Ne pourrions-nous pas tenter d'autres voies ? Le livre qui plonge clairement dans une strate institutionnelle de la vie du mouvement psychanalytique aurait pu amorcer une interrogation sur le rôle des fonctionnements institutionnels et politiques dans les évolutions de la pratique psychanalytique. Cette problématique qui interrogerait les relations entre les développements institutionnels et les pratiques cliniques et théoriques reste à construire. Le livre de Georges Makari (2008) peut servir de référence pour situer cette question dans un de ses contextes d'ensemble : celui de la psychanalyse en tant que « métier ». Son livre est bâti en suivant une opération historiographique majeure : la périodisation. Il distingue trois principales « époques » qui, certes, ne se succèdent pas mécaniquement – elles s'entrecroisent et se superposent partiellement – mais sont néanmoins chacune porteuse d'une particularité maîtresse spécifique : « Fabriquer ("Making") la théorie Freudienne » ; « Fabriquer les Freudiens » ; « Fabriquer les psychanalystes ». Cette dernière partie, qui s'amorce dans les années 20, fait apparaître des aspects nouveaux, distincts des deux autres : la psychanalyse commence alors à se présenter autant comme une profession, un métier, que comme une « théorie » ou un « mouvement ». L'ouverture de l'Institut de Berlin et des autres Instituts de formation en est le signe le plus visible. Former des professionnels de la psychanalyse c'est ouvrir de nouvelles questions. Les conflits théoriques qui continuent à se développer doivent alors se concilier et se moduler avec la transmission de méthodes et de techniques cohérentes, pouvant être présentées et reconnues à leur juste valeur « au dehors ». Organisation, règles, critères, validation, hiérarchie... des consensus sont nécessaires pour transmettre « la méthode » : c'est là qu'arrive l'importance des institutions, déjà bien sensible avec la création de l'API, mais bien plus encore après 45, lorsque l'engouement pour la psychanalyse s'amplifie et multiplie les « vocations ».

La création de l'Institut de Psychanalyse qui se trouve au cœur de la si fameuse « scission » de 1953 vient de cette problématique : organiser la formation au métier de psychanalyste de manière précise et encadrée, tel est le sens de la création de cet Institut. Et, si les différenciations entre les sociétés de psychanalyse se formulent en grande partie par les différences entre leurs règles de formation, ces mêmes règles ne demeurent pas intangibles ou immuables. À la SPP, leurs évolutions se sont faites au prix d'importants conflits. Tout d'abord, ceux qui éclatent entre Institut et SPP, deux structures autonomes et néanmoins liées, œuvrant dans les mêmes locaux et vivant un véritable climat de guerre froide pendant plus de 30 ans. Ceux

aussi qui se développent à l'intérieur même de l'Institut. Étudier comment, pourquoi, quels enjeux, quels débats étaient agités alors, pourrait renouveler la réflexion sur la formation des psychanalystes et sur ce « métier ».

Mais surtout, l'utilisation des archives comme des preuves irréfutables, plutôt que comme des pièces d'un puzzle bien complexe, n'enrichit pas la réflexion mais la réduit. Filant la métaphore toujours si souvent évoquée du « tribunal de l'histoire », Carlo Ginzburg, pour sa part, avançait : « du point de vue des tribunaux, le jugement constitue un point final. Tandis qu'avec l'histoire, ça peut recommencer... On pourrait dire qu'avec l'histoire, c'est la « Cour de cassation perpétuelle ». (Dufoix, 2014) Georges Duby pour sa part livrait en 2010 un livre au titre éloquent et simple : *L'histoire continue*. Les mêmes documents sont compris différemment à mesure que passe le temps et que les questionnements des historiens changent...

Un double fond

Pour revenir à l'ouverture des boîtes, rue Daviel, à la perspective de pouvoir mettre en œuvre curiosité, interrogations, élaborations, et avancer dans la connaissance de l'histoire de la SPP, il est nécessaire de revenir sur une particularité qui en elle-même suscite bien des questions : Il y a deux niveaux d'archives distincts, deux fonds³ : le premier est celui qu'en 2000, la SPP, présidée par Jean Cournut a déposé aux Archives nationales. En 2003, puis en 2004, l'inventaire de ce fonds, réalisé par les Archivistes était achevé et rendu accessible aux éventuels chercheurs⁴ qui doivent s'adresser aux Archives nationales puis à la SPP pour obtenir le droit de consulter et d'utiliser les documents pour leurs travaux. Syrine Slim, par exemple, a fait cette démarche. À ma connaissance l'autorisation n'a jamais été refusée.

Mais, rue Daviel, près de la Bibliothèque Sigmund Freud, les quelque 300 boîtes installées dans la petite pièce chargée d'étagères métalliques constituent un autre fond. Si beaucoup d'entre elles contiennent des documents accumulés après 1997, comment expliquer qu'une très importante proportion de ces nombreuses boîtes couvrent la même période (1950-1997) que celles déjà déposées aux Archives nationales ? S'agit-il de doubles des documents ? Très souvent, pourtant il s'agit visiblement d'originaux... auraient-ils été considérés comme peu importants ? Trop importants ? Peut-être étaient-ils entreposés rue Saint-Jacques, dans l'attente d'un tri préalable au dépôt qui n'aurait pas été réalisé ? étaient-ils maintenus dans un lieu qui n'aurait pas été exploré avant le déménagement ? Et d'abord, avant tout : Qui décidait en cette matière, et de quoi ?

3. Toutes les références aux archives de la SPP dans ce texte viennent du « 2eme. fond », celui que nous avons sondé, celui qui se trouve dans les locaux de la SPP.

4. www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr. Il est aussi directement accessible sur le site de la SPP, à la rubrique Histoire et Archives. Notons qu'il reste très malaisé à utiliser, ne permet guère de repérer le contenu des documents et suppose donc toujours l'aide d'un archiviste.

Il n'a été possible de commencer à répondre à ces simples questions que grâce au témoignage de la psychanalyste qui prépara ce dépôt de l'an 2000, Madame Alexandra Munier. Elle avait accepté, à la demande de Jean Cournut, Président à l'époque, de se charger du grenier du local de la rue Saint-Jacques. Difficile d'accès, couverts d'une épaisse couche de poussières, une très grande quantité de cartons et de caisses y étaient entassées. Il lui a fallu plusieurs mois pour entreposer ces caisses et ces cartons dans la grande salle de réunion, où ils ne pouvaient pas demeurer bien longtemps. Que faire de ces documents ? Sans compétences archivistiques à la SPP, il fallait trouver l'aide d'un professionnel. Un appel téléphonique aux Archives nationales a résolu la question. Alexandra Munier n'a pas gardé mémoire des archivistes impliqués. Par contre, elle se souvient de son heureuse surprise quand elle entend que les Archives nationales peuvent faire bien plus que donner un conseil. Ces documents, considérés comme appartenant au « patrimoine national », y seront donc particulièrement bienvenus d'autant que ce serait le premier dépôt d'une institution psychanalytique⁵. Avec l'assentiment du bureau de la SPP et sans difficulté aucune, les caisses dites « du grenier » ont quitté la rue Saint-Jacques pour la rue des Archives (ils sont désormais à Pierrefitte). Tout ceci semble en outre s'être déroulé rapidement, et... sans laisser aucune trace archivée ! – pour ce que nous en savons actuellement.

Il n'est jamais question d'Archives nationales dans les documents qui concernent le « Département d'Archives et d'histoire » qu'Alain de Mijolla a créée en 1987, quelques mois après la parution du 2^e tome de *l'histoire de la psychanalyse en France – 1925-1985* d'E. Roudinesco. On y trouve – devrait-on dire « au contraire », ou peut-être « en parallèle » ? En 1998 et 99, le projet – de créer, au-delà du « Département » un « Centre de recherches sur l'histoire de la psychanalyse en France ». La « pièce maîtresse » du Centre devait précisément être constituée par « le fonds d'archives (de la SPP) totalement inexploitées qui constituent un témoignage privilégié de 50 ans d'histoire du mouvement psychanalytique français ». Ce Centre devrait servir les chercheurs et susciter « des recherches originales sur l'histoire du mouvement psychanalytique français et ses principaux acteurs ». Sa direction serait à même de « proposer et coordonner des projets de travail » « d'aider les chercheurs confirmés... d'encourager des recherches originales »... « de faire reconnaître la SPP comme dépositaire de la mémoire de la partie la plus étendue dans le temps du mouvement psychanalytique français »... « attirant des dons et des legs de documents qui depuis des décennies se trouvent éparpillés ou détruits faute d'un lieu suffisamment connu et réputé pour sa capacité à en recevoir et à en gérer le dépôt. »⁶ L'idée de ce

5. En 2007, J. M. Porte, président de la SPP transmettait à D. Widlöcher, Président de l'APF les coordonnées du responsable des archives privées aux Archives nationales. En 2015, l'APF leur livrait à son tour un fonds d'archives (Boîte 78).

6. Citations extraites du « Rapport sur l'activité du Département d'Archives et d'Histoire de la SPP et propositions pour son avenir » (juin 1998).

fonds s'était sans doute d'abord présentée à A. de Mijolla en 1982, en préparant son livre sur la psychanalyse en France. Il le rapporte en 1989, dans le n° 7 du Journal de l'AIHP : « alors que les bureaux étaient fermés pour les vacances, et parce que des amis (lui) avaient fait assez confiance pour lui laisser les clés des locaux et des armoires durant « quelques chaudes et poussiéreuses (ô, le grenier ! ...) journées de juillet 1982, (il) avait glané quelques papiers qui n'intéressaient que lui ». « ... je fus stupéfait de découvrir que la SPP ne possédait aucun document de la période entre 1926 et 1950 et, j'en fis le tour bien rapidement, quelques lettres éparses et les seuls comptes-rendus des séances administratives de la Société et de l'Institut à partir de sa fondation en 1953-54. Sans aucun classement, les décisions administratives se voyaient mêlées sur le même document aux discussions des cas de ceux qui étaient à des titres divers candidats à une formation. De tels documents n'étaient pas communicables tels quels »⁷.

En 1998, il semblait très nécessaire de le créer, car « il y a urgence à travailler sur notre propre histoire »⁸. Ce projet « seul moyen d'informer... et de répondre aux assertions plus ou moins tristement fantaisistes que l'on peut trouver dans les médias » semble officialisé au sein de la SPP et malgré les questions soulevées par un titulaire influent et sans doute surtout celles concernant son financement, il serait prêt à se mettre en place... si l'on s'en tient aux documents où on trouve même une lettre officielle d'offre de stage à l'Université d'Angers. En février 1999, Alain de Mijolla s'adresse à Jean Cournut pour une manifestation sur l'histoire de la SPP.

Au début de janvier 2000, il invite les membres et les Analystes en Formation intéressés à un séminaire qu'il anime à la Maison des Sciences de l'Homme. *Le 30 janvier, c'est sa démission qu'il adresse à Jean Cournut.*

Il désigne en même temps Alexandra Munier pour lui succéder. En avril, Jean Cournut dépose le fonds aux Archives nationales. Le 4 mai, ce dernier reçoit une lettre officielle de Philippe Belaval, directeur général des Archives remerciant pour la remise du fonds.

La différence est très profonde entre le dépôt d'archives dans une institution publique, particulièrement emblématique de l'État et la création d'un Centre lié à une association psychanalytique, institution « privée » s'il en est, même si elle est « reconnue d'utilité publique » (depuis 1997). S'il y a eu des débats, comme cela paraît inévitable, ils n'ont pas laissé de traces manifestes. On peut néanmoins en saisir un écho dans l'insistance avec laquelle Alexandra Munier précise que le dépôt aux Archives nationales n'est pas une « dépossession » et que la

7. Merci à Jacqueline Schaeffer de m'avoir transmis une collection de ce « Journal » trimestriel.

8. En 1998, la préparation des « États Généraux de la psychanalyse » par René Major et Jacques Derrida est en plein essor. L'année précédente, R. Major avait fait paraître en français le livre d'Hélène Besserman Vianna consacré à l'affaire de la Société de Psychanalyse de Rio et l'attitude de l'IPA : *Politique de la psychanalyse face à la dictature et la torture : n'en parlez à personne*. Ce livre suscita d'énormes remous au sein de la SPP.

SPP reste « propriétaire » de ses documents⁹. Le numéro 56 (mars avril 2000) du Bulletin intérieur mentionnait le retrait d'Alain de Mijolla du département en le remerciant. Le numéro 58 (septembre octobre 2000) rendait compte des États généraux de la psychanalyse, publiait des commentaires sur l'affaire RIO 1 et annonçait le décès de Serge Lebovici. Quelques lignes dans le chapitre final « Informations diverses » annonçaient la nomination d'Alexandra Munier comme nouvelle directrice du département et ajoutaient : « Un contrat a été signé avec le département des archives privées des Archives nationales. Cette administration procède au travail d'archivage, mais aucune consultation de ces archives ne peut se faire sans l'accord de la SPP qui reste propriétaire des documents. » C'est à ma connaissance, la première – et la seule – mention rencontrée à ce sujet dans une publication de la SPP. L'enthousiasme très relatif qu'elle manifeste à l'égard de cette décision semble bien cohérent avec les réticences persistantes de beaucoup de psychanalystes vis-à-vis de l'histoire de l'institution psychanalytique.

Quant aux boîtes que notre groupe a entrepris d'examiner, elles viennent sans doute, pour l'essentiel, des documents entassés pendant plus d'un demi-siècle dans les placards de la rue Saint-Jacques par les différents secrétariats de l'association. On peut supposer, pour différencier ce qui était monté au grenier de ce qui était dans les placards, que le grenier contenait les documents les plus anciens, mais ce n'est pas certain. Le déménagement de la SPP rue Daviel a été l'occasion du regroupement de ces boîtes dans le local réservé aux archives. Cela permet de comprendre la disparité, l'hétérogénéité de l'ensemble. Les contenus de ces boîtes sont plus ou moins clairement identifiables : des étiquettes indiquent parfois des dates, parfois des intitulés explicites, mais le plus souvent elliptiques : je cite ici pêle-mêle : AG du 5/02/1991 ; statuts (parfois annotés à la main) ; courriers administratifs ; chronos ; programmes d'enseignements ; élections de titulaires de 1991 à 1997 ; une boîte, intitulée « fusion » comporte beaucoup de documents sur la scission de 1953 ; les bulletins intérieurs qui ont été regroupés¹⁰ ; Rio 1¹¹ ;

9. Actuellement, ce n'est plus le cas. Le dernier accord passé avec la direction des fonds privés des Archives nationales précise que désormais l'ensemble du fond de la SPP est « donné » et non plus simplement « déposé ». C'est ce qui a décidé notre groupe à lancer une opération de numérisation d'une partie des documents. Sous cette forme, ils demeureraient à la SPP. Les pièces d'origine devraient, à terme, rejoindre aux Archives nationales l'ensemble précédent, déposé en l'an 2000. Néanmoins, et pendant 50 ans encore, l'autorisation de la SPP reste nécessaire pour la consultation de ces archives.

10. Les bulletins intérieurs constituent une source très remarquable pour une histoire « interne » de la SPP. D'abord ronéotés entre 1970 et 79, puis imprimés comme des brochures à partir de 1982 (notons leur interruption pendant deux années) on y trouve maints témoignages importants sur ce qui s'y produit et sur l'esprit des lieux. Un seul exemple : Jacqueline Schaeffer y a publié en 1994, puis à nouveau en 2007, un texte qui a aussi été inscrit sur le site internet de la SPP. Il s'intitule « *petit rappel historique... à l'usage des jeunes générations* ». Elle y écrit notamment que, pour ceux qui, comme elle, sont entrés dans la SPP dans les années 80, « *les conflits de leurs aînés étaient sensibles mais mal connus, les non-dits pesants, une Société où les statuts étaient de plomb, le conflit Société-Institut durci, les catégories de membres quasi figées...* »

11. Voir ci-dessus la note 8 du présent article et l'article de R. Desgroseillers (2002).

on trouve aussi des courriers échangés avec d'autres groupes de psychanalystes, en France et à l'étranger, ainsi que ceux relatifs aux relations avec l'IPA et de la FEP. Il faut en outre mentionner les instances de l'État pour des fonctionnements associatifs, pour les administrations de la Sécurité Sociale, de la formation – la SPP a un statut de structure d'enseignement supérieur privé. Bref une variété de documents qui concerne à la fois le fonctionnement journalier, les très fréquentes réformes, ou des événements plus ou moins marquants...

Le récit du dépôt aux Archives nationales ne laissant pas d'archives alors qu'un Centre en préparation laisse beaucoup de traces sans aboutir, confirme l'intérêt de ce qu'historiens et archivistes désignent souvent depuis la fin du XX^e siècle comme le « tournant archivistique ». Renonçant à être les « greniers à faits » de l'histoire que Lucien Febvre raillait en 1948¹², les archives sont devenues en elles-mêmes objets de recherche. « La notion d'archive englobe à la fois le document, les séries, les institutions qui les conservent, les opérations qui président à leur classement, leur conservation et leur transmission ainsi que celles qui organisent leur lecture, leur prise en compte ou leur oubli par les historiens comme par d'autres utilisateurs. » (Anheim, 2019) Pas plus que « le passé », les archives ne peuvent être considérées comme un « gisement inerte. » Un feuilletage d'enjeux superposés apparaît qui conduit à des lectures et des interprétations se tenant à distance du seul contenu manifeste des documents pour interroger le sens des conditions de leur construction et de leur transmission. En gardant à l'esprit que les archives – psychanalytiques ou autres – constituent quasiment toujours des ensembles très hétérogènes, lacunaires, partiels ; qu'il ne peut y avoir de continuité directe entre la « source primaire » créée dans le temps de l'action, le recueil de ses traces, leur conservation et leur classement pour des consultations futures, on peut aisément saisir que « L'opération d'archivage, c'est-à-dire la transformation matérielle de documents en archives, peut déjà être considérée comme un acte historiographique instituant. Chaque étape, tri, destruction, classement, conservation, réemploi, modifie la perception intellectuelle du problème qu'on essaie de saisir tout en caractérisant ce qui le différencie, l'isole ou le connecte à d'autres contextes institutionnels » (Anheim, *op. cit.*).

Secret, téléologie et historicisation

Ouvrir une boîte d'archives, nous espérons l'avoir montré... ne suffit pas pour faire de l'histoire ! Pourtant leur consultation est un moyen incomparable pour plonger dans les années écoulées, disparues ou plutôt dissimulées sous la

12. Febvre, L., « Mais qu'est-ce donc que l'histoire ? Je vais vous le dire : vous recueillez les faits. Pour cela vous allez dans les Archives. Ces greniers à faits », Sur une forme d'histoire qui n'est pas la nôtre, *Annales ESC*, 3-1, p. 21-24. Cité par Anheim E. (2019), Science des archives, science de l'histoire, *Annales HSS*, 74, n° 3-4, p. 50.

prégnance de « l'actuel ». En le faisant, un contact peut s'établir avec un monde bien vivant, animé de conflits aigus, contraint par des rapports de force à l'intérieur comme à l'extérieur. L'idée générale que j'ai dégagée de mon travail « d'ouverture d'archives » serait qu'il semble nécessaire aux directions successives de donner aux multiples aspects du fonctionnement de l'institution une expression juridique, objective et neutre alors que l'évaluation des personnes et les relations transférentielles se trouvent en permanence au cœur des enjeux qu'il convient de traiter. L'ensemble donne le sentiment de subtiles combinaisons de juridisme pointilleux et de secrets imposés avec force tant aux Analystes en Formation, aux membres qu'à « l'extérieur ». Le secret est omniprésent, c'est un mode banal de gouvernance, il a la charge de résoudre l'ensemble de « ce dont on ne peut parler ». Il peut même s'afficher : en voici quelques exemples, postérieurs à l'affaire Abraham.

En 1973, un membre de la SPP, invité à faire des conférences sur la psychanalyse à Belgrade, demandait un « dossier complet sur les aspects juridiques, fonctionnels et techniques de l'Institut de psychanalyse, en particulier les décisions les plus récentes concernant le curriculum des AeF. » La secrétaire administrative lui répond qu'elle est chargée « de (lui) adresser le Règlement intérieur de l'Institut de Psychanalyse qui vient d'être voté il y a quelques jours. Dans ce règlement intérieur, certains paragraphes que nous avons cochés en rouge sont strictement réservés à l'usage interne des membres et ne figurent donc pas dans les modalités du cursus que nous donnons à l'extérieur. Ils sont donc confidentiels. »

En 1974, la photocopie d'une feuille manuscrite était glissée dans une enveloppe portant l'inscription : « Cahier de décision ». On y lit : « 1°) Seuls les membres du Collège Administratif peuvent consulter les procès-verbaux auxquels sont joints un certain nombre de pièces annexes citées dans le P. V. 2°) Les minutes du Collège sont des documents secrets réservés aux membres du Bureau. 3°) Les séances ne seront plus enregistrées au magnétophone. Secrétaire de séance F. Bouchard + notes prises par O. Chevalier. 4°) Les anciennes bandes du Collège sont à effacer » (Boîte 62).

En 1977, la Présidente de la SPP proposait de présenter le plus simplement possible l'ensemble du cursus aux Analystes en Formation. Elle cite la réponse suivante à sa proposition : « Quelle serait l'utilité pour un Analyste en Formation de savoir comment on devient affilié, adhérent ou titulaire ? » et poursuit : « Si garder le secret des délibérations concernant les personnes me paraît indispensable, entourer de mystère notre fonctionnement me paraît inutile et nuisible. »

En 1998, Alain de Mijolla, prévoyait de devoir évaluer « le degré de secret qu'il faut attribuer [aux documents] de son « Centre ». Il livrait une incise à la fin de son texte aussi éloquente que révélatrice : « En fait... il y a peu de documents vraiment confidentiels dans des archives contenant surtout des comptes-rendus, forcément expurgés des C. A. et autres commissions. »

Je terminerai avec un point déjà évoqué dans l'exposé de décembre 2021 à l'origine de cet article. En 2019, j'avais fait insérer une phrase dans le site internet de la SPP qui indiquait que le dépôt des documents aux Archives nationales constituait l'aboutissement des travaux menés dans le Département d'Alain de Mijolla. Ce n'est que quelques jours avant l'exposé que j'ai réalisé que cette confortable conclusion était fautive. L'idée s'était imposée sans aucune résistance et je ne me suis préoccupée de son exactitude qu'après avoir vu, par hasard, une lettre d'Alain de Mijolla, postérieure au dépôt mais qui semblait parfaitement l'ignorer. La satisfaction à relier des faits, à en montrer la cohérence laissait à l'écart un élément – le probable et profond désaccord d'A. de Mijolla vis-à-vis du transfert des documents aux Archives Nationales – qui ne s'intègre pas à cette fluidité, quelque chose qui résiste, qui ne va pas dans le « sens de l'histoire ». Le phénomène que je décris là ne m'est pas propre, il porte un nom : la téléologie. Elle établit une continuité imaginaire vers ce qu'on sait être arrivé. Cette source d'erreur est à l'opposé du secret : ce dernier se signale, alors que l'erreur téléologique n'a pas de matérialité. Or, il importe de s'en méfier car cette réduction du passé à la préfiguration du présent – pour le glorifier ou pour le déplorer – contribue davantage à des fabrications idéologiques qu'à la connaissance et la compréhension véritable des changements qui s'opèrent dans le monde humain. Pour enrichir cette compréhension, Walter Benjamin (1989) incitait à « *brosser l'histoire à rebrousse-poil* », à « *désintégrer la continuité historique* », à porter l'attention sur les « *passages où la tradition s'interrompt* », sur l'événement donc qui fait surgir une discontinuité et permet de repérer des rapports de force à l'œuvre. (C. Ginzburg, 2003). Dans le cas pour la SPP comme pour tous les groupes de psychanalystes, cet exercice est particulièrement périlleux, puisqu'il met l'historien directement aux prises avec les attentes d'acteurs et de témoins vivants. Cette circonstance nécessite la reconnaissance qu'historiens et psychanalystes appartiennent au même monde.

Pour revenir aux archives de la SPP, il est possible de considérer que leur dépôt aux Archives nationales si discrètement réalisé constitue un de ces « événements » qui brisent une continuité. Des traces de son passé institutionnel sont désormais « dehors », leur accessibilité ne se limite plus aux seuls membres...

« ..., il ne faut pas oublier que la relation analytique est fondée sur l'amour de la vérité, c'est-à-dire sur la reconnaissance de la réalité, et qu'elle exclut tout faux semblant et tout leurre. »

S. Freud, *Analyse sans fin*..., 1937.

BIBLIOGRAPHIE

- Anheim, É., « Science des archives, science de l'histoire », *Annales HSS*, 74-3/4, 2019.
- Benjamin, W., *Paris, capitale du XIX^e siècle. Le livre des passages. Réflexions théoriques sur la connaissance*. Cerf, 1989.
- Besserman Vianna, H., *Politique de la psychanalyse face à la dictature et à la torture : n'en parlez à personne*, L'Harmattan, 1997.
- Cotti, P., « À propos de Revolution in Mind de G. Makari », *L'Évolution Psychiatrique*, Vol. 76., 2011.
- Desgroseillers, R., « En son nom propre. La carrière et l'œuvre de René Major », *Filigrane*, vol. 11, n° 2, 2002.
- Duby, G., *L'histoire continue*, Odile Jacob, 2010.
- Dufoix, S., « L'historien marche en boitant, entretien avec Carlo Ginzburg », *Socio*, n° 3, 2014, p. 247-261.
- Febvre, L., « Sur une forme d'histoire qui n'est pas la nôtre », *Annales ESC*, 3-1 1948. Cité par Anheim E., *op. cit.*
- Freud, S., « Analyse avec fin, analyse sans fin » 1937, *Résultats, idées, problèmes*, T.2 PUF 1985 p. 263.
- Ginzburg, C., *Rapports de force. Histoire, rhétorique, preuve*. Gallimard-Seuil, 2003 p. 33.
- Hartog, F., *Régimes d'historicité – Présentisme et expérience du temps*. Seuil, La Librairie du XXI^e siècle, 2003.
- Mabillon, J., Brèves réflexions sur quelques règles de l'histoire » (1677) in *Le moine et l'historien. Dom Mabillon, Œuvres choisies*, Robert Laffont, 2007, p. 932.
- Makari, G., *Revolution in Mind*. Harper Collins, 2008, p. 613.
- Orain, O., *Revue d'Histoire des Sciences Humaines* n° 34, 2019, Chemins de traverse
- Slim, S., *L'affaire Abraham et Torok – Légende, vie et secrets*, PUF, le fil rouge, 2021.
- Rand, N., *Quelle psychanalyse pour demain ?*, érès, 2001.
- Riot-Sarcey, M., « Questionner l'histoire à rebrousse-poil » *Espace-Temps*, n° 82-83, 2003.

Anne Ber-Schiavetta – Ouvrons une boîte d'archives

Résumé : L'auteure expose l'existence de deux fonds documentaires de la SPP. L'un se trouve aux Archives nationales et couvre la période 1950-1997 et l'autre, situé dans les locaux actuels de la Société couvre la même période et des pièces plus récentes. Comment ces archives ont-elles été constituées et exploitées ? L'article expose certaines des problématiques liées à la transformation d'une masse documentaire en archives exploitables. Toutefois, l'archive n'est pas le fait. L'analyse critique d'un livre récent fondé en grande partie sur le fonds SPP des Archives nationales montre les limites d'une élaboration où les archives sont confondues avec des preuves au sens juridique, et non pas historiographique.

Mots-clés : archives, Société Psychanalytique de Paris, histoire de la psychanalyse, affaire Abraham et Torok, historiographie

Anne Ber-Schiavetta – Let's open a box of archives

Abstract: The author describes the existence of two collections of SPP documents. One is at the Archives nationales and covers the period from 1950 to 1997, while the other, located at the Society's headquarters, covers the same period plus more recent items. How were these archives created and used? The article sets out some of the issues involved in transforming a mass of documents into exploitable archives. However, archives are not fact. A critical analysis of a recent book based largely on the SPP collection at the Archives nationales shows the limits of an approach in which archives are confused with evidence in the legal, rather than the historiographical, sense.

Keywords: archives, history of psychoanalysis, Société Psychanalytique de Paris, Abraham and Torok affair, historiography